

❖ JUILLET 2023 ❖

*Circulaire intérieure commune aux adhérents des syndicats
d'Epinal - Mirecourt - Saint Dié des Vosges*

Bonjour les bergères et bergers des abeilles

Le mot est dans toutes les conversations

(Réchauffement climatique) D'après les informations de scientifiques !! nous sommes en PHASE ACCELEREE. !!!!!!!!!!!!!!!

Désolée de vous dire qu'il est un peu tard pour rectifier le tir.

Il fallait écouter Haroun TAZIEFF 40 ans plus tôt !!!!!!!

Le plus triste !!! nos abeilles souffrent, elles s'adaptent à la situation. Pour elles l'avenir sur terre sans les hommes !! une bénédiction !!!!

Je lance un appel au rassemblement. L'assemblée Générale, est l'occasion pour tous de s'exprimer, sur l'avenir des apiculteurs apicultrices de LOISIRS. Valoriser votre travail le miel de vos abeilles ainsi que votre région.

N'hésitez à me poser vos questions par mail apivosges.88@gmail.com

Je compte sur votre mobilisation et votre conviction pour que l'apiculture de loisir ne soit pas un lointain souvenir pour les générations futures. !!!

Je vous souhaite une belle saison apicole !! Prenez soin de vous, de votre famille, les abeilles en font parties.

A bientôt au plaisir de vous revoir.

Michèle FORTERRE Présidente

NB : Un grand merci à Mr Michel FUCHS qui à tenu les comptes d'APIVOSGES et organisé de nombreux voyages pendant de nombreuses années, remplacé par Mr JEANROY.

Adresses utiles :

FORTERRE Michèle, 3 Au dessus de Rouveroye 88200 REMIREMONT
apivosges.88@gmail.com tél. 06 30 82 99 71

JEANROY Henri, 64 Rue André Vitu – 88000 EPINAL
hjeanroy@etik.com tél. 03 29 34 01 49

Analyse et concours : Laboratoire Départemental Tél. : 03 29 38 21 40

Parc Economique du Saut le Cerf 48, Rue Bazaine 88000 EPINAL

31ème CONCOURS DES MIELS RECOLTES EN LORRAINE

Inscription et règlement sur le site du laboratoire et sur le site du syndicat :

<https://labo.vosges.fr/hygiene-alimentaire#LesMiels>

Pour éviter l'attente pour les analyses, apporter au laboratoire vos échantillons dès que le miel est décanté.

Dépôt au laboratoire des échantillons : 1^{er} septembre 2023 pour tout miel hors sapin, 08 septembre pour le miel de sapin

Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les apiculteurs, professionnels et amateurs. Le miel doit être récolté sur le département des Vosges ou départements limitrophes.

Un apiculteur ne peut présenter qu'un seul miel par catégorie et de même secteur, récolté au cours de l'année 2023. Lors de l'inscription, le SIRET, la déclaration de rucher de 2022 et la déclaration de quantité récoltée sont obligatoires. En cas d'obtention de médaille(s), les stickers seront délivrés au prorata des quantités déclarées. Prix du sticker 0.13€

Le montant des droits d'inscription est défini annuellement par le comité organisateur d'APIVOSGES (regroupant les syndicats d'Epinal, Mirecourt et St Dié). Dans le cadre du concours, tout apiculteur bénéficie d'une prise en charge de 30% du coût des analyses par le Conseil Départemental des Vosges et de 40% par FranceAgriMer.

Tarifs : - Adhérents à ApiVosges : 60.00€ la première analyse (subventionnée par ApiVosges) et 69,76 € les suivantes (ajouter 2.90€ de frais de dossier par dépôt au laboratoire)

- **Non Adhérents à ApiVosges :** 89,76 € (ajouter 2.90€ de frais de dossier par dépôt au laboratoire)

La date de jury est fixée au samedi matin **18 Novembre 2023** à Mirecourt.

La date de l'Assemblée Générale et la remise des médailles est fixée au samedi **18 Novembre 2023 à 15 h30** à Mirecourt. L'adresse sera communiquée ultérieurement.

Petites Annonces

- **Propose** : deux maturateurs inox de 100kg de chez Thomas Tél : 03.29.82.98.29 ou 07.83.22.19.53
- **Propose** : Ruches Dadant 10 cadres belles colonies tél : 06.73.48.18.89
- **Propose** : Miel de fleurs Tél 03.29.38.36.39
- **Propose** : vends 3 ruches Voirnot peuplée 2 ruches Voirnot vides 3 hausses Voirnot ; 1 ruche Dadant peuplée avec hausse Mr Dolléans 06 20 64 36 49
- **Recherche** : d'occasion extracteur manuel Inox 4 cadres Tél : 06.12.92.43.98

Prochaines annonces, à faire parvenir avant le **15 novembre** à vos Présidents pour paraître dans la circulaire de décembre.

Arrêté Préfectoral (apiculture en forêt article 2.2)

[https://www.vosges.gouv.fr/contenu/telechargement/26650/211165/file/AP relatif à l'emploi du feu en vue de la prévention du risque incendie de forêt _88 .pdf](https://www.vosges.gouv.fr/contenu/telechargement/26650/211165/file/AP%20relatif%20a%20l'emploi%20du%20feu%20en%20vue%20de%20la%20prevention%20du%20risque%20incendie%20de%20for%20et%20_88.pdf)

A écouter

France culture : podcasts : Mécanique du vivant : l'Abeille

BON DE COMMANDE à retourner pour le **25 août** dernier délai

➔ à **Gael Bertrand** – 19 Chemin du haut Moncey 88100 Saint Dié des Vosges

PRODUITS DE NOURRISEMENT

Distribution le vendredi 08 septembre (16h-19h) Parking restaurant des 2 frères Saulcy /Meurthe

ABEI-FONDANT

Paquet de 4 × 2kg : × 17,50 € =

Paquet de 2 × 5kg : × 17,50 € =

SIROP

Bidon de 14 kg : × 19,50€ =

JOINDRE un chèque d'un montant de 50 % du total de la commande, à l'ordre du gpt d'achat

◆ **TOTAL COMMANDE** : ◆ **MONTANT du CHEQUE** :

NOM :

☎ :

ADRESSE :